



Direction Générale Des Finances Publiques

Le 14/03/2024

Direction régionale des Finances Publiques de Bretagne
et du département d'Ille-et-Vilaine

Pôle d'évaluation domaniale

Avenue janvier – BP 72102
35021 RENNES CEDEX 9

Le Directeur régional des Finances publiques
de Bretagne et du département
d'Ille-et-Vilaine

Courriel : drfip35.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

à
Monsieur le Président de GUINGAMP-PAIMPOL
AGGLOMERATION

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Jean-Marie Zoppis
Courriel : jean-marie.zoppis@dgfip.finances.gouv.fr
Téléphone : 02.99.66.29.43

Réf DS : 16739764
Réf OSE : 2024-22004-18945

Objet : Lettre valant avis du Domaine

Objet : Saisine pour prorogation de la valeur vénale fixée par l'avis n° 2022-22004-68788 du
13/10/2022

Par une saisine en date du 08/03/2024, vous sollicitez l'évaluation d'un immeuble en pierre avec
une annexe, cadastré AN 134 à Bégard en vue de sa cession.

Par ailleurs, vous indiquez que le précédent avis du 13/10/2022 portait une valeur de 147 000 € .

Aucune modification concernant le projet n'est intervenue depuis la précédente évaluation par
le Pôle d'Evaluation Domaniale.

Compte tenu de ces éléments, **la valeur vénale de 147 000 €** est reconduite .

Cette valeur est assortie d'une marge d'appréciation de 10 % portant la valeur minimale de vente
sans justification particulière à 132 000 € (arrondi) .

L'évaluation aboutit à la détermination d'une valeur, éventuellement assortie d'une marge
d'appréciation, et non d'un prix. Le prix est un montant sur lequel s'accordent deux parties ou
qui résulte d'une mise en concurrence, alors que la valeur n'est qu'une probabilité de prix.

Les collectivités locales et leurs établissements publics **peuvent vendre à un prix plus élevé**. Ils
ont toutefois la possibilité de s'affranchir de cette valeur par une délibération ou une décision
motivée pour vendre à un prix plus bas.

Le présent avis est valable 12 mois.

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le

ID : 022-200067981-20240409-DELBU2024_04_22-DE

Pour le Directeur et par délégation,



Jean-Marie ZOPPIS

Inspecteur des Finances publiques